

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FÉVRIER 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, Maire**.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, Mme BERTRAND BIEGEL, M. PFEIFFER, Mme SCHMITT, M. HUBERTY, M. SORDEL, Mme MILLOT HUBERT, Mme CHAUCHARD, M. DURAND, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme FLOQUET, Mme DIDRAT SŒUR, M. BOILLON, M. VOINSON, M. LEMINEUR, Mme NOSLIER, Mme SCHOTT, Mme MACHADO BESSON et M. BRENDLIN.

Étaient absents excusés : Mme WERBICKI, M. QUQUE, M. LAPORTE, Mme COURTIN et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme COURTIN à Mme MILLOT HUBERT,
M. QUQUE à M. SORDEL,
Mme WERBICKI à Mme BERTRAND BIEGEL,
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX.

Un scrutin a eu lieu, M. PFEIFFER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/03/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 18/02/2019.

Le maire,

**Avenant n°2 à la convention opérationnelle
avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)**

Suite à la convention foncière F08FC40G002 passée entre la commune, le Bassin de Pompey et l'EPFL signée le 29/04/2009, ayant pour objet le portage foncier de l'opération des Nevaux, la procédure nécessitant encore quelques formalités administratives, il convient de prolonger les délais de portage afin de mener les acquisitions à leur terme,

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 ci-annexé pour la prolongation des délais de portage de l'opération des Nevaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Denis MACHADO

